



Nouveau à Alès

Marquage de votre vélo

Sauf cadre carbone

Retrouver un vélo volé

c'est plus simple avec un vélo marqué !

Chaque année 150.000 vélos retrouvés ne peuvent être restitués



Effectué par les opérateurs bénévoles de l'association Partageons la route en Cévennes avec le soutien de ses partenaires vélocistes Alésiens

Date et lieu de la permanence

Premier Mercredi de chaque mois
Office Municipal des Sports
Rue Charles Guizot à Tamaris
30100 Alès

Modalités

Tarif: 10 €. Tarif préférentiel adhérent PRC et flotte de vélos

OBLIGATOIRE pour l'enregistrement: Se munir d'une pièce d'identité en cours de validité, et d'une attestation de propriété ou facture du vélo



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

Renseignements complémentaires:

Confirmation de votre présence

Contact: 06 71 47 12 21 / 06 33 44 53 62

Courriel : prc2@gmx.fr

Site: <http://www.partageonslarouteencevennes.fr/>

Conception, réalisation par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

POLICE NATIONALE



Règles d'or pour lutter contre le vol

Achetez un bon antivol



Type :
Équipez-vous d'un U. Même un mauvais U vaut toujours mieux qu'un bon câble.

Préférez un antivol classé au minimum :

- « 2 roues » dans les tests FUB
- ou « ** » dans les tests ART (Pays-Bas)
- ou « Gold » dans les tests Sold Secure (Grande-Bretagne).

Un antivol fixe (ou de cadre) en complément à un U est recommandé car très pratique pour un « arrêt minute » ou pour verrouiller la roue arrière. Dans les cas critiques (grandes villes, la nuit...), deux U sont une précaution utile.

Dimensions typiques : Anse de 10 cm de large, 25 cm de long. Vérifiez notamment l'espace entre la roue avant et le tube diagonal du cadre.

Poids : Un antivol ne peut pas être solide et léger : les antivols recommandés pèsent tous entre 1 et 1,5 kg. Hors randonnée sportive ou trek longue distance, vous n'êtes pas à un kilo près.

Prix : On conseille de mettre au moins 15 % du prix du vélo avec un minimum de 30 €.

Un bon antivol en U est la meilleure protection contre le vol. Il constitue un investissement rentabilisé dès la première tentative de vol !

Cadenassez toujours votre vélo



Même pour une courte durée :
Certains voleurs sont à l'affût des vélos laissés devant une boutique « juste pour deux minutes ». Un antivol fixe permet dans ce cas de verrouiller la roue arrière du vélo sans perdre de temps.

Même à l'intérieur :
Un vol sur deux a lieu à domicile : dans la cave, le garage, la cour ou le hall d'immeuble.

On entend souvent : « ne laissez pas votre vélo stationné dans un endroit peu fréquenté ». Mais ce critère est trop réducteur : beaucoup de vols sont commis en plein jour dans une rue passante. Le voleur utilise un outil discret ou il prétend qu'il a perdu la clé de l'antivol.

Tous les vélos se volent : ni l'aspect, ni l'âge du vélo ne sont un critère pour détourner les voleurs.

Attacher le cadre à un point fixe



Attachez le cadre et si possible la roue avant (plus facile à voler) à un point fixe.

Accrochez votre antivol de préférence en hauteur (50 cm minimum) pour limiter les risques d'effraction. Si possible, inclinez la serrure vers le bas, cela rend le crochetage moins aisé.

Faites en sorte que le cadre ne soit pas libre en rotation, par exemple en l'attachant à deux points ou en l'empêchant d'être soulevé.

Si votre U est trop petit pour attacher le cadre et la roue avant, il est souvent possible d'attacher le cadre et la roue arrière au point fixe en passant le U en travers des tubes du triangle arrière.

Faites marquer votre vélo



Le dispositif BICYCODE® instauré par la FUB consiste à marquer sur le cadre un numéro unique et pré-enregistré dans un fichier accessible sur www.bicycode.org, dans lequel vous pourrez renseigner vos coordonnées. Si votre vélo est volé et qu'il fait partie des 40 % de vélos volés habituellement retrouvés, il pourra ainsi vous être restitué.

Le fichier national permet à chacun de savoir, à partir du numéro marqué, si un vélo a été déclaré volé, pour lutter contre le recel, limiter les risques de revente illicite et finalement devenir un moyen dissuasif contre le vol.

La liste des opérateurs, les dates et lieux de marquage sont publiés sur www.bicycode.org.

Conseils pratiques :

Si vous stationnez souvent en ville, remplacez les attaches rapides par des écrous, notamment pour la selle.

Évitez de laisser des accessoires « déplaçables » très facilement amovibles, en particulier d'éclairage, sur votre vélo en stationnement.

Retrouvez tous les conseils sur www.bicycode.org dans la rubrique Tests antivol > Les 4 règles d'or.

A éviter



Cadre non attaché



Antivol traînant à terre